

PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

Le Député-Maire ouvre la séance à 18 h 20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, MERVILLE, ROUX, Adjoint
Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux.

Secrétaire : M. FAIVRE.

Ont donné pouvoir : M. ANDRE à M. BECQUET, Mme MONNOT à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS, M. TRIFFAULT-MOREAU à M. GLOAGUEN, Mme VIAL à M. VUITTENEZ
Avant son arrivée en séance : M. JACQUET à Mme BIANCHI.

Le Député-Maire ouvre la séance en évoquant les attentats de PARIS et SAINT-DENIS « où la mort s'est donnée rendez-vous ce 13 novembre. »

En premier lieu, il a une pensée pour les victimes et les familles des victimes, mais aussi pour les services de secours et les services d'ordre, lesquels sont sur la brèche depuis 6 jours.

L'important est d'être debout, poursuit le Député-Maire pour qui il n'est pas question de se laisser terroriser par les terroristes.

Il demande à l'Assemblée de se recueillir en observant une minute de silence.

A l'issue de cette minute de silence, il reprend la parole en évoquant une situation de guerre et en appelant à la vigilance.

C'est notre civilisation elle-même qui est montrée du doigt, poursuit le Député-Maire en précisant qu'il a voté ce matin la prolongation de l'état d'urgence et en appelant à la responsabilité de chacun. Nous sommes tous responsables, l'État, les élus, y compris les familles, les proches des terroristes.

A son tour Mme JONDOT-PAYMAL en appelle à la vigilance en soulignant que c'est notre liberté, notre façon de vivre qui sont attaquées.

Elle s'interroge ensuite sur les moyens dont dispose BEAUNE en termes de sécurité, notamment sur les effectifs de la police municipale.

La sécurité est du ressort de l'Etat, il ne s'agit pas de substituer les responsabilités, répond le Député-Maire en rappelant à cet égard qu'il est opposé à ce que la police municipale soit armée.

M. THOMAS évoque quant à lui un acte lâche de folie meurtrière. Il exprime sa compassion et sa solidarité en rendant également hommage aux services publics. Il a une pensée pour tous les peuples qui connaissent de longue date des attentats pour défendre leur liberté et la démocratie.

Il estime également que nous sommes devant un défi : assurer la sécurité sans surenchère sécuritaire, sans remise en cause des libertés.

Après avoir remercié Mme JONDOT-PAYMAL et M. THOMAS pour leur intervention, le Député-Maire évoque rapidement quelques points, à commencer par l'obtention par la Ville d'une Fleur d'Or, en récompense de ses réalisations mais aussi de ses projets. L'occasion de saluer l'action de Xavier COSTE et des collaborateurs des services municipaux.

Il rappelle les prochains rendez-vous, notamment la cérémonie des vœux qui aura lieu le lundi 4 janvier aux Ateliers du cinéma.

Il donne quelques précisions sur plusieurs dispositions de la loi NOTRe concernant la vie du Conseil Municipal.

Le Député-Maire laisse ensuite la parole au secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance. Alexis FAIVRE ayant quelques minutes de retard, Thibaut GLOAGUEN se charge de cette communication.

Le Député-Maire demande si des observations sont à porter à ce compte-rendu.

M. THOMAS, concernant le rapport 2 relatif aux indemnités des élus, demande que lui soit adressé le tableau actualisé des délégations, ainsi qu'il l'avait déjà sollicité à l'occasion de l'examen de ce dossier.

Le Député-Maire s'engage à lui envoyer le contenu de ces délégations dans les meilleurs délais.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Arrivée de M. FAIVRE à 19h00 et de M. CANCEL à 19h05

RAPPORT 1 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LE CONSEIL REGIONAL – CONVENTION REGIONALE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE AU PROFIT DE LA VILLE DE BEAUNE PORTEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

(rapporteur : M. BOLZE)

M. BOLZE rappelle la genèse de ce dossier et notamment le non-sens du Contrat de Ville qui ne concernait que Saint-Jacques et qui n'a finalement pas abouti. En revanche, la Région a accepté que BEAUNE bénéficie d'une convention de cohésion sociale, même en l'absence de cette convention avec l'Etat.

Il explique que la participation de la Région, 164 000 € sur 3 ans, va permettre d'amplifier les actions au plus proche de nos concitoyens. Répondant à une question de Mme JONDOT-PAYMAL, il précise que cette convention-cadre concerne le fonctionnement et non l'investissement qui fait l'objet d'autres partenariats.

Mme JONDOT-PAYMAL demande que tout le monde soit associé à la gouvernance de ce contrat et aux choix des actions à mettre en place. Elle souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les conditions de vie dans les quartiers populaires.

Le Député-Maire répond favorablement, mais souligne que si toutes les initiatives sont bonnes, on parle de 164 000 € sur 3 ans. Il remercie par ailleurs le Président du Conseil Régional pour l'engagement de la Région, en dénonçant a contrario les exigences de l'Etat.

M. BOLZE rassure également Mme JONDOT-PAYMAL sur l'attention permanente portée par l'équipe municipale à la vie quotidienne des Beaunoises et des Beaunois notamment par des relations très soutenues avec les bailleurs sociaux, mais aussi au travers de l'action du CCAS des Espaces beaunois et des médiateurs sociaux.

M. THOMAS souligne qu'il s'agira de ne pas diluer les moyens en attirant l'attention sur l'importance à accorder au quartier Saint-Jacques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention régionale de Cohésion Sociale et Urbaine à intervenir entre la Ville, le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération, portant sur les thématiques suivantes :
 - renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer le cadre de vie,
 - réduire les disparités en développant le lien social, en favorisant l'insertion et en prévenant les situations de précarité,
 - agir sur le parcours scolaire et favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.
- autorise le Député-Maire à signer ladite convention.

RAPPORT 2 – AFFECTATION D'OBJETS TROUVES

(rapporteur : M. BOLZE)

M. BOLZE souligne que l'on peut faire le lien avec le rapport précédant puisqu'il s'agit de mettre à disposition de la Direction des Solidarités, des Sports et de l'Education des matériels en l'occurrence des vélos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'affectation des vélos stockés au service des objets trouvés pendant une période de deux ans et non réclamés, à la Direction des Solidarités, des Sports et de l'Education -pôle Sport-,
- décide de les inscrire à l'inventaire de la Ville pour une valeur de 150,00 €.

RAPPORT 3 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le nouveau dispositif indemnitaire des agents municipaux relevant des cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine et de bibliothécaires, tel que présenté et dont les modalités sont récapitulées dans la délibération,
- décide que ce dispositif entrera en vigueur au 1^{ER} janvier 2016.

Arrivée de M. JACQUET à 19h15

RAPPORT 4 – CONTRAT DE PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITES 2014

(rapporteur : M. BECQUET)

Mme JONDOT-PAYMAL relève que ce dossier fait l'objet d'un rapport très fouillé de la Chambre Régionale des Comptes dont il sera question plus tard. Elle rappelle qu'en son temps elle n'avait pas voté ce contrat de partenariat qu'elle juge trop onéreux et dont elle dénonce le manque de transparence.

M. THOMAS fait également état du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dénonce notamment le choix de départ, les importantes conséquences des frais financiers et les trop grandes ambitions du programme de rénovation.

Le Député-Maire rappelle que sans ce contrat de partenariat la Ville aurait dû emprunter des sommes bien plus importantes pour remettre à niveau un réseau très vieillissant.

Il explique que les coûts ont augmenté en raison plus particulièrement de l'augmentation du coût de l'électricité.

Il estime enfin que le rapport de la CRC fait figure de montagne qui accouche d'une souris.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte de la communication du rapport annuel 2014 relatif au contrat de partenariat sur l'éclairage public et la mise en valeur du patrimoine de la Ville.

RAPPORT 5 – VENTE DE PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING ST-ETIENNE

(rapporteur : M. BECQUET)

Opposé à ces cessions dès 2011, M. THOMAS, qui plaide pour un abonnement annuel, fait savoir qu'il s'abstiendra.

Le Député-Maire rappelle qu'un quota de vente a été mis en place par rapport au nombre total de places du parking et 5 emplacements au profit du même acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- autorise la cession de deux places de stationnement au parking Saint-Etienne au profit de la SCI Irvine, au prix de 14 000 €/place,
- autorise le Député-Maire à signer tout document nécessaire à la gestion de ce dossier.

RAPPORT 6 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Député-Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 7 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DES BUDGETS ANNEXES COMMUNAUTAIRES ET DU CCAS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

S'agissant du CCAS, le Député-Maire précise que si le secteur social n'est pas une compétence municipale directe, la Ville a souhaité avoir sa propre structure sociale, la proximité étant dans le domaine gage de plus grande efficacité.

Mme JONDOT-PAYMAL rappelle qu'elle souhaite, au-delà du bilan d'activité, obtenir une véritable cartographie des besoins locaux.

M. BOLZE fait savoir que cela ne pose pas de problème et qu'elle sera présentée lors de la prochaine commission.

M THOMAS souligne que ce rapport donne des informations très précieuses permettant de découvrir de nombreuses situations de fragilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Député-Maire, de la communication des bilans d'activités 2014 des Services publics Assainissement Collectif et non Collectifs, Eau Potable, Déchets, Transports Urbains, Baignade naturelle et Etangs d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Député-Maire de la communication des bilans d'activités 2014 des établissements publics de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORT 8 – GESTION DU PATRIMOINE MUNICIPAL – LOCAUX EX COPAVIT – AVENANT N° 2 – CHANGEMENT DE DESTINATION DES LOCAUX

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Député-Maire précise que cet avenant est rendu nécessaire du fait que le bail de location stipulait un usage exclusif de ce bâtiment « pour la formation ». Or, la CCI utilise désormais ces locaux également pour des activités administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le contenu de l'avenant n° 2 au contrat administratif, eu égard à l'accueil de nouveaux services dans les locaux mise à disposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie -CCI-,
- décide d'augmenter le loyer correspondant à hauteur de 7 200 €/an (soit 600 €/mois), à compter du 1^{er} septembre 2015, en sus du loyer annuel déjà versé par la CCI,
- autorise le Député-Maire à signer les actes et documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 9 – GESTION FINANCIERE DE LA SPL BEAUNE CONGRES – RECAPITALISATION ET AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Député-Maire souligne que cette recapitalisation est importante puisqu'il s'agit en fait du projet ambitieux de la Cité du Vin, vital pour l'avenir du Palais qui souffre d'un sous-dimensionnement depuis sa création.

M. THOMAS estime que le déficit du Palais des Congrès est dû à des raisons diverses et variées. C'est pourquoi il aurait fallu réduire la voilure.

Mme JONDOT-PAYMAL évoque pour sa part un fiasco structurel et économique, dénonçant par ailleurs l'absence de dynamisme commercial du gestionnaire.

Le Palais est un gouffre financier sans fond conclut Mme JONDOT-PAYMAL.

Le Député-Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a une responsabilité dans la situation en contraignant le Palais à verser à la Ville un loyer annuel bien supérieur à la contrainte de service public.

Il souligne par ailleurs que la recapitalisation doit permettre, à terme, de céder le Palais dans le cadre de la future Cité du Vin et précise qu'une remise à niveau nécessiterait quelque 5 à 6 M€ d'investissement, ce qu'il se refuse à faire.

Il interroge Mme JONDOT sur les solutions qu'elle a à proposer pour résoudre ces difficultés.

M. CHAMPION s'inscrit pour sa part en faux lorsque l'on parle de déficit structurel du Palais. A preuve les bons résultats de 2013. Il rappelle que de nombreux événements tout public permettent aux Beaunois d'en profiter. (Salon de l'Habitat, Salon du Chocolat, Vente des Vins, repas des anciens).

S'agissant du Festival, le Député-Maire précise que la décision pour 2016 n'est pas encore prise, la recherche de partenaires financiers se poursuivant.

Pour autant, il souligne que l'image qu'il véhicule est un élément essentiel du développement économique, « c'est par la vitrine que l'on a envie d'entrer dans le magasin. »

Il s'interroge : Mme JONDOT préférerait peut-être une ville sans ambition qui se contenterait de gérer le quotidien au détriment des emplois et du dynamisme économique.

Mme CAILLAUD évoque quant à elle un Festival dont la fréquentation du public est en grande partie Bourguignonne. Il est ancré dans son territoire et a toute sa légitimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 3 voix contre, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote :

- approuve les modalités de la recapitalisation de la SPL BEAUNE Congrès qui consistent en une augmentation du capital social, par les deux actionnaires majoritaires (Ville de BEAUNE et Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud) à hauteur de 200 000 € chacun,
- note que le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer sur ce point lors de sa séance de décembre prochain,
- autorise le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 portant sur une augmentation exceptionnelle de la compensation pour contrainte de service public versée par la Ville pour l'organisation du Festival International du Film Policier « édition 2015 » à hauteur de 156 000 € TTC,
- vote les crédits correspondants, étant précisé que sans préjuger la décision qui sera prise, cette somme a été inscrite à titre de précaution dans la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,
- autorise le Député-Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces deux dossiers.

RAPPORT 10 – AVIS SUR LA MOTION PRESENTEE PAR LE SICECO RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - SDCI -
(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend note qu'un rapport relatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -SDCI- sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil, le document adressé récemment par le Préfet étant en cours d'examen,
- dans un premier temps, émet un avis favorable sur la motion présentée par le SICECO relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -SDCI-, visant à une extension de son périmètre afin d'accueillir les 24 communes du SIERT de PLOMBIERES LES DIJON de manière à gérer la distribution d'électricité pour l'ensemble de la Côte d'Or, hors périmètre de la Communauté Urbaine du Grand DIJON.

RAPPORT 11 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 12 – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE – MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

(rapporteur : Mme RAKIC)

Au sujet de ce rapport, le Député-Maire regrette que la commune de BAUBIGNY ait choisi de renoncer à la réalisation d'une AVAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder à un vote à main levée,
- désigne comme représentants de la Ville pour siéger à la Commission de l'AVAP :

en qualité de titulaire :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET
Mme Carole CHATEAU
M. Xavier COSTE
M. Jean-Luc BECQUET

en qualité de suppléant :

Mme Anne CAILLAUD
Mme Ariane DIERICKX
Mme Marie-Laurence MERVILLE
M. Raphaël BOUILLET

- note que la liste des représentants de l'Etat et des personnes qualifiées, également membres de la Commission AVAP, reste inchangée par rapport à la désignation faite lors du Conseil Municipal du 18 septembre 2014.

RAPPORT 13 – TARIFS MUNICIPAUX « SALLES ANNEXES ECOLES PRIMAIRES » - HORS TEMPS SCOLAIRE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place de tarifs pour permettre l'utilisation des salles annexes implantées dans l'enceinte de plusieurs écoles élémentaires publiques, hors temps scolaire, par diverses associations ou autres organismes publics et/ou privés,
- fixe en conséquence, à compter du 1^{er} décembre 2015, lesdits tarifs qui sont détaillés dans la délibération prise à cet effet,
- autorise le Député-Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 14 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE BEAUNE – EXERCICES 2008 A 2014

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Député-Maire observe que la Chambre a fait un véritable procès d'intention au PPP éclairage pour finalement accoucher d'une souris.

Il y a bien quelques recommandations - trois - c'est-à-dire bien moins que lors des précédents contrôles, mais aucune critique véritable sur la gestion municipale, relève le Député-Maire.

Sur le PPP, il précise que l'éclairage de la ville était totalement obsolète, datant pour la partie la plus récente de 30 ans, et que sa refonte aurait nécessité d'emprunter plus de 8 M€.

M. BECQUET relève que les PPP semblent faire l'objet d'une critique de la part de la Cours des Comptes reprise par les Chambres Régionales. Il rappelle que la mission nationale a en son temps, validé le principe du recours au PPP pour BEAUNE et que nous avons d'ailleurs bénéficié d'une subvention de l'Etat pour ce faire.

Dans le cas présent, il a permis de générer plus de 300 000 € d'économie qui vont permettre de financer l'éclairage des voies qui aboutiront au futur contournement.

Il précise par ailleurs que l'audit d'un cabinet extérieur indépendant est venu confirmer le bienfondé de ce PPP et les modalités de sa mise en œuvre.

Le Député-Maire souligne qu'il assume les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes d'autant que celles-ci sont d'ores et déjà appliquées.

Pour la première recommandation, il explique que le retard était lié à la naissance récente de l'Agglomération, en 2007, c'est-à-dire quelques mois avant le début du contrôle de la Chambre.

S'agissant de la seconde recommandation, il explique que ce travail est réalisé depuis 2011, mais que la loi ne le prévoyait pas en 2009.

Concernant les ateliers du cinéma, il précise que l'augmentation du budget est liée à la décision d'adjoindre d'autres investissements, et notamment la construction de la Maison de l'Image et du Mouvement pour éviter des dépenses plus importantes si elle avait été construite plus tard.

Enfin pour ce qui est de la 3^{ème} recommandation, il concède qu'elle est la plus difficile à mettre en œuvre, mais que naturellement la Ville s'y conformera.

M. THOMAS se félicite que, dans la plupart des domaines, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes conforte son analyse. C'est le cas notamment sur l'information du Conseil Municipal, sur l'état de la dette, ainsi que sur le débat d'orientations budgétaires. Il poursuit son analyse sur les emprunts contractés par la ville, regrettant que de meilleurs taux n'aient pas été négociés.

Mme JONDOT-PAYMAL souligne que l'on ne peut reprocher à la Chambre Régionale des Comptes de faire son travail.

Elle précise que son groupe veillera à ce que les recommandations soient suivies d'effets et demande que ses observations figurent *in extenso* au procès-verbal (voir en annexe « A. Intervention de Mme JONDOT-PAYMAL »).

Le Député-Maire précise que les recommandations de la CRC sont déjà prises en compte ou le seront rapidement.

M. CHAMPION explique qu'il n'a jamais été question de recourir à des emprunts spéculatifs mais qu'il s'agit de produits proposés à l'époque à toutes les collectivités locales par DEXIA. Toutes les autres villes y ont souscrit, notamment DIJON, qui y a eu recours d'une manière beaucoup plus importante.

Quant au PPP, il souligne que la Ville n'aurait pas eu les moyens de moderniser son éclairage. Grâce à cette formule elle a pu le faire en 3 ans. Il précise par ailleurs que ce partenariat a généré 15 emplois, et l'installation d'une nouvelle entreprise.

Le Député-Maire conclut en se félicitant de l'existence de la CRC, dont il apprécie le rôle de conseil, mais regrette dans le même temps qu'elle se comporte parfois en juge d'opportunité.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne faisant suite à l'examen de la gestion de la Ville de BEAUNE pour les exercices 2008 à 2014.

RAPPORT 15 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Député-Maire souligne qu'il a toujours utilisé les premiers exercices d'un mandat pour réaliser les investissements lourds, pour, *a contrario*, ne plus emprunter lors des 2 ou 3 dernières années. C'est le cas de ce nouveau mandat : les gros investissements ont d'ores et déjà été réalisés, les investissements 2016 se résumant aux « coups partis » comme la Place Madeleine, la Rocade et l'Historial de la Mémoire et de l'Amitié Franco-Américaine.

Bien sûr d'autres lignes seront inscrites, au titre des travaux de voiries et dans les écoles en particulier.

D'autres investissements pourront être envisagés ensuite si ceux-ci sont entièrement financés par des recettes nouvelles.

Quant aux engagements pluriannuels, demandés par cette même CRC, tous les chiffres figurent dans le rapport, évoquant à cet égard une logique de transparence totale.

Il rappelle que depuis 1995 il n'a jamais augmenté la fiscalité, l'ayant même baissée à 5 reprises, un choix qu'il assume totalement. Il poursuit son intervention en fustigeant la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de la participation de BEAUNE au fonds de péréquation. Un effet de ciseau mortel, comme dans bien d'autres communes en France.

En matière de masse salariale, nous pouvons nous féliciter qu'elle ne représente que 46% du Budget.

Enfin naturellement le soutien à la vie associative est confirmé.

M. BOUILLET prend la parole pour lire un texte, cf. Annexe B, « Intervention M. BOUILLET. »

M. THOMAS, après avoir évoqué le contexte international et national engendrant des incertitudes supplémentaires appelle également de ses vœux une nécessaire pause dans les investissements.

Voir l'annexe C. « Intervention de M. THOMAS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des éléments communiqués par le Député-Maire sur la situation financière de la Ville permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22 h 35.

Alexis FAIVRE

Secrétaire de Séance